

République française

ARDECHE

publié sur le site internet de la
collectivité le 31 juillet 2024

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE
07470 COUCOURON

Séance du jeudi 25 juillet 2024

**Membres
en exercice : 37**

Date de la convocation : 19/07/2024

Présents : 23

Le jeudi 25 juillet 2024 à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à BOREE sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants :
27
POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
REFUS DE VOTE : 0

Présents : Karine ACCASSAT, James BOUVIER, Claude BRUN, Serge CHARPENAY, Patrick COUDENE, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Bernard JACQUEMIN, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Jacques MEUNIER

Représentés : Sébastien BOURDELY représenté par Thibault ROBERT, Jérôme DELDON représenté par Dominique TRIN, Geneviève DUNY représentée par Christophe ROUX, Martine IMBERT représentée par Anne-Marie MARION

Absents : Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Thierry CHAMPEL, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Denise LAFFARRE, Marylaine MERCIER, Christian VIDAL, Magalie MOULIN, John SERROUL

Secrétaire de séance : Michel LOUIS

DE_2024_45 - Objet : DM n°1 du budget annexe Ordures ménagères

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1611-4,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,
Vu la délibération n°2024-23 du Conseil communautaire en date du 4 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 du budget annexe Ordures ménagères,
Vu la délibération n°2024-33 du Conseil communautaire en date du 20 juin 2024 délocalisant à Borée la séance du Conseil communautaire du 25 juillet 2024,*

Considérant que la Communauté de communes souhaite ajuster ses dépenses notamment au sein du chapitre 11 et ses recettes afin de correspondre à l'exécution budgétaire.

Il est proposé de voter le virement de crédits et d'approuver les décisions modificatives suivantes du budget annexe Ordures ménagères :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6063 : Fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6066 : Carburants	0,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61551 : Matériel roulant	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6161 : Multirisques	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-618 : Divers	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6251 : Voyages et déplacements	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-627 : Services bancaires et assimilés	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 700,00 €	4 700,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 700,00 €	4 700,00 €	0,00 €	0,00 €

Total Général	0,00 €	0,00 €
----------------------	---------------	---------------

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- **de voter** les crédits supplémentaires,
- **de procéder** aux écritures de régularisation,
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré à Borée, le 25 juillet 2024,
Le Président, Jacques GENEST,

